ORGANISME DE CONTROLE

IBAN:

http://www.inspectbelgium.be

Mission: 36153

ID Externe:

Client / Entreprise: Boinceanu, Dumitru

Num. rapport: 20220012642-V.1

No Client: 00023368 Adresse: Boneveldstraat 4, 1880 Kapelle-

Ref.PV precedent.:

TVA BE0647601296

Avenue Eiffel, 8

INSPECT BELGIUM asbl/vzw

Date d'emission: 2022-11-19 Op-Den-Bos



#### RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ < 70 kW

#### **GENERALITE**

Type d'installation: NOUVELLE Installation

Lieu d'inspection: Rue Achille Baudoin 83A, 1300 Limal

Etage: Rez de chaussee - garage Date d'inspection: 19/11/2022 Inspecteur: Cedric DE ROOMS

Propriete de: Boinceanu, Dumitru Pers.Cont.: Boinceanu, Dumitru

Appareil/Instal. ID: Chaudière a condensation

Type d'inspection: Examen de conformité avant mise en service

Bases légales: D 51-003, NBN/DTD B61-001

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460

info@inspectbelgium.be

TVA: BE0886353138

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

Contact: Boinceanu, Dumitru

Type local: Maison

Autre:

Installateur: Boinceanu, Dumitru T.V.A.: BE0886353138

Procédure utilisée: QUA/GES/713/G01 Nature de l'installation: Résidentielle

### **IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION CONTROLEE**

Alimentation de l'installation: Par réseau Type de gaz:Gaz naturel riche

**BRANCHEMENT** 

Cabine de détente n°:

Compteur no: 30085272

Index (m3): 0,11

Type de conduit: Cuivre

Localisation du meter: garage

N° EAN:

Pression max de service MOP (mbar):200

Diamètre (mm): 22,0

Raccord: Sertissage

Catégorie: G4

Vanne: En ordre

Longueur visible (m):11,0

Etat et type d'accessoire

(Vanne) Diamètre (mm): 25,0

Détendeur: En ordre

**VENTILATION** 

Local meter ventilé:En ordre

Chaufferie ventilée: En ordre

(Vanne) Nombre de tour: 1/4

#### **APPAREILS**

Туре	Marque	Pn(kW)	N° Série	Conduites	Tuyauterie id	Raccord	Vanne	Vanne D (mm)	Etat
Chaudière	Viessmann	23,4	7544689215628124	Cuivre	Jaune ocre	Sertissage	En ordre	22,0	Ok

## **TEST D'ETANCHEITE**

Etat des joints: En ordre

Test d'étanchéité réalisé:OUI Méthode d'essaie: Contrôle visuel, Baromètre à eau Pression d'épreuve (mbar): 150,0 Perte de pression: NON Fuites constatées:

Durée d'épreuve (mn): 10 Débit (Litre/durée d'épreuve): 0,0

### PRESCRIPTION CHAUFFAGE PEB (>01/01/2011)

Présente

**INFRACTIONS** DGI (Danger Grave Immédiat)

A réaliser

Conforme

Type 1

Non compliant

### Description de(s) l'infraction(s): CONCLUSION

Etat:



#### L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation telle que décrite ci-dessus répond aux prescriptions de sécurité et peut être mise en service.

\* L'installation est conforme aux prescriptions réglementaire et aux normes.

Type 2

Pas présente

\* Aucune fuite n'a été décelée

Pour le Directeur Technique,

L'inspecteur.

Documents de référence:

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

**Conseils/Remarques:** 

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460



	ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
	APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971
Je soussigné :	Nom: De Rogins Prénom: Ceduc

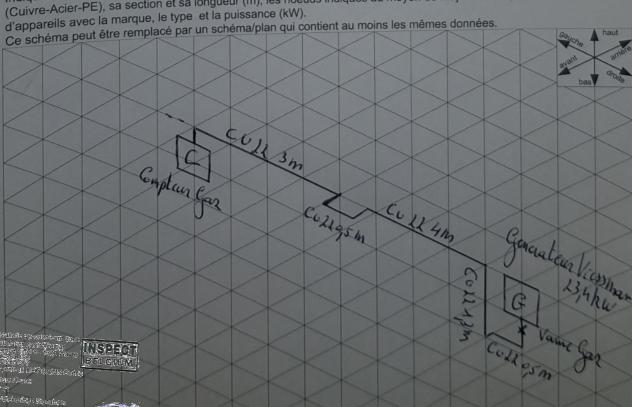
Je soussigné : Nom :	De Kooms	,	Prénom :	ledu C
Représentant de l'entrepr	isa BV DRC G-ROY	. P	e T.V.A. :	
Ruelastina la	ran stan -1-			N°: 130 Boîte :
Code postal: 17.3.0. L	pour le compte de l'entreprise :	Tél :	<del>,</del>	ax :
(en cas de sous-traitance	pour le compte de l'entreprise :	Inspect Bels	ziem	
Adresse + Tél. : Wa	vie		)	)
atteste formellement et g				
Installation name		a mention inutile) suivant	le plan ci-après	
dans l'immeuble situé à :	Rue: Achille Baude Code postal: 1329 Co	2C.D	o:. <b>83.</b> H Boîte	: Étage :
	Code postal: 1309 Co	mmune:Li.ma.t.		
	Marque compteur: Jhon	N° du compteur: 3	00852	77
pour le compte de :	Nom : Bai reague		Prénom :	Bimiku
		L	N°	Boîte :
	Rue: Bone icld stage.  Code postal: APRO Co	mmune :Kenelle	Op- Den-	13.05
	occo poctar marty y are	/	/	·

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamm les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
- avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur :	Réservé au GRD:	Date : 1.1/.Li
Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ».		Signature + nom:
⊕oui ⊠ non		500
Si oui : n° Cerga :		- Beresony
Appeye(s):	DIE DE L'INCTALLATION	

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte



HAF1001FR-v6
EXEMPLAIRE : Blanc - GRD Rose - client Vert - organisme de contrôle

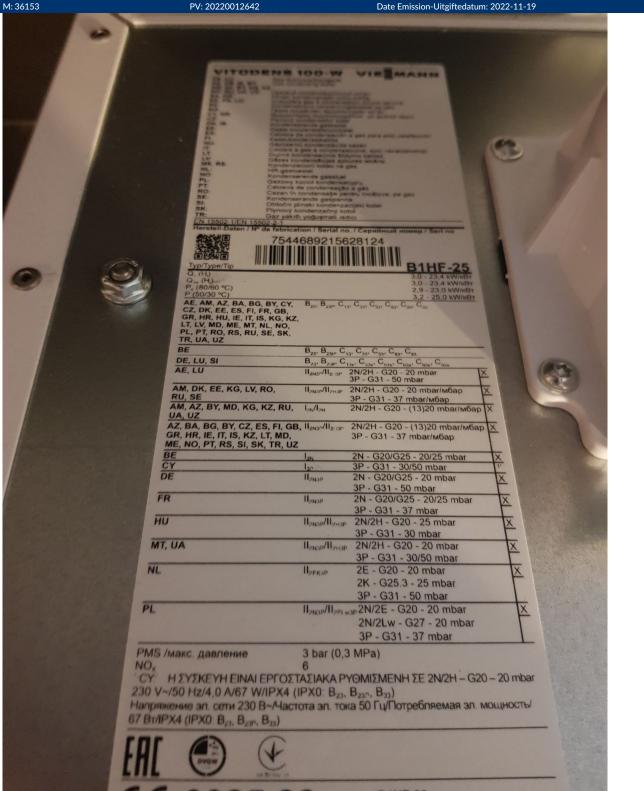


# RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nominstallateur: Banceanu Dinutuu  Adresse: Bone uld staat 7, 1880 Kapelle-Op-Den-1305	
Organisme de contrôle: INSPECT Belgium Inspecteur: De Rooms leduce Référence: 191124/01 Tél :	
Installation contrôlée: Adresse: Rue Achille Baudoin 83A Limal 1300	
Date du contrôle: 1.9. / 11 / 2011  L'habitant est : propriétaire locataire  L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur et application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : dest présente N° : Addition de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : de l'Arrêté Roya	
Caractéristiques de l'installation :  Compteur : Classe Q <sub>max</sub> : 6. m³/h Fabricant : Thon N° : 8085272 Index : 1100 Pression de service de l'installation intérieure : 21 mbar	
Appareils d'utilisation: Type Nombre: 1 Chaudiùe Viunnam 234 RW  3	
Conclusion : L'installation neuve : est conforme aux prescriptions correspondantes <sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction.  La nouvelle partie de l'installation :	
est conforme aux prescriptions correspondantes <sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et <b>est techniquement sûre</b> . L'essai d'étanchéité donne satisfaction.	
L'installation existante :  ☐ est conforme aux prescriptions correspondantes <sup>(1)</sup> qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installar et est techniquement sûre.  L'essai d'étanchéité donne satisfaction.	tion
(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques G et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz instelles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.	as.be tallés
Installatie gecontroleerd door Pro Installatie gecontroleerd door Avenue Effel 8 - 1300 Wavre 015/560 450 457 Inspecteur: DE ROOMS Cedric	*******
Datum/Date:   Datum/Date:   Datum Poate:   Datum Po	ntrôle



M: 36153



ANNEXE - BIJLAGE: 5 / 5

M: 36153